

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL ANETHOL

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 208600

Page 1 de 11

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

NATURAL ANETHOL

Nom de la substance:	NATURAL ANETHOL
N° CAS:	4180-23-8
N° CE:	224-052-0

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Fabrication de: - Produits d'assainissement de l'air - Parfums, produits parfumés - Produits pharmaceutiques - Cosmétiques, produits de soins personnels - Substances aromatisantes - Autres

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Axxence Aromatic GmbH	
Rue:	Tackenweide 28	
Lieu:	D-46446 Emmerich am Rhein	
Téléphone:	+ 49 2822 68561 0	Téléfax: + 49 2822 68561 39
e-mail:	info@axxence.com	
Interlocuteur:	Andreas Goertz	Téléphone: + 49 2822 68561 37
e-mail:	andreas.goertz@axxence.com	
Internet:	www.axxence.de	
Service responsable:	QM - Regulatory Affairs	

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 2822 68561 99

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Sens. 1; H317  
Aquatic Chronic 2; H411

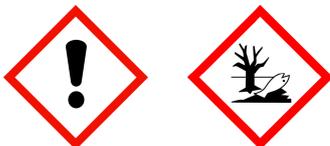
Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

**Mention** Attention  
**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



###### Mentions de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

###### Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL ANETHOL

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 208600

Page 2 de 11

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans Déchets organiques.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Formule: C10 H12 O  
Poids moléculaire: 148,21

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
4180-23-8	NATURAL ANETHOL			100 %
	224-052-0			
	Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H317 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
4180-23-8	224-052-0	NATURAL ANETHOL	100 %
	par inhalation: CL50 = >5,1 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2090 mg/kg		

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

##### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

##### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

##### Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**NATURAL ANETHOL**

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 208600

Page 3 de 11

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.  
Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé le récipient bien fermé.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL ANETHOL

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 208600

Page 4 de 11

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
4180-23-8	NATURAL ANETHOL		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	10,57 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	7,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	5,28 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	3,75 mg/kg p.c./jour

##### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
4180-23-8	NATURAL ANETHOL	
Eau douce	0,021 mg/l	
Eau de mer	0,002 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0,166 mg/kg	
Sédiment marin	0,017 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,972 mg/l	
Sol	0,097 mg/kg	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

###### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

###### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

###### Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

###### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:

Couleur: blanchâtre

Point de fusion/point de congélation: 21 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 231 °C

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**NATURAL ANETHOL**

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 208600

Page 5 de 11

Inflammabilité:	non déterminé
Point d'éclair:	101 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	0,02 mm <sup>2</sup> /s
Hydrosolubilité: (à 25 °C)	0,11 g/L
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	3,39
Pression de vapeur: (à 20 °C)	5,45 hPa
Densité (à 20 °C):	0,99 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative:	non déterminé

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas: Explosif. non explosif conforme EU A.14

**Propriétés comburantes**

Le produit n'est pas: comburant.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en solvant:	0%
Teneur en corps solides:	0%
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	0,02 mPa·s

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

aucune/aucun

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL ANETHOL

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 208600

Page 6 de 11

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
4180-23-8	NATURAL ANETHOL				
	orale	DL50 mg/kg	2090 Rat	REACH Registration	
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000 Lapin	REACH Registration	EU Method B.3
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	>5,1 mg/l Rat	REACH Registration	OECD 403

#### **Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (NATURAL ANETHOL)

#### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **11.2. Informations sur les autres dangers**

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune information disponible.

#### **Information supplémentaire**

Cette substance est classée comme dangereuse dans le règlement (CE) N° 1272 (2008).

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### **12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
4180-23-8	NATURAL ANETHOL					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	7,0 mg/l	96 h	Danio rerio	REACH Registration EU C.1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	9,57	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration ASTM 1988
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	4,25	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Registration ASTM 1989
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,34	28 d	Danio rerio	REACH Registration OECD 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	1,05	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Registration OECD 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	97,2	3 h	Boue activée	REACH Registration OECD 209

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL ANETHOL

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 208600

Page 7 de 11

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
4180-23-8	NATURAL ANETHOL			
	OECD 301B	91%	28	REACH Registration
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	EU Method C.4-E	78%	20	REACH Registration
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	EU Method C.4-E	71%	6	REACH Registration
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

#### **Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
4180-23-8	NATURAL ANETHOL	3,39

#### **FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
4180-23-8	NATURAL ANETHOL	79,92	Fish species	REACH Dossier

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Le produit n'a pas été testé.

#### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

#### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

#### **Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### **Code d'élimination des déchets - Produit**

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

##### **Code d'élimination des déchets - Résidus**

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

##### **Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL ANETHOL

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 208600

Page 8 de 11

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3082
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	9
	
Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 375 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	90
Code de restriction concernant les tunnels:	-

#### Transport fluvial (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3082
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	9
	
Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 375 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

#### Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3082
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL ANETHOL

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 208600

Page 9 de 11

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

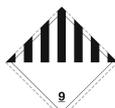
9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

274 335 969

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-A, S-F

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3082

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

A97 A158 A197 A215

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y964

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964

IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Oui



Matières dangereuses:

NATURAL ANETHOL

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2010/75/UE (COV): 100 % (990 g/l)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL ANETHOL

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 208600

Page 10 de 11

2004/42/CE (COV): 100 % (990 g/l)  
 Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E2 Danger pour l'environnement aquatique

#### Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

#### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).  
 Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau  
 Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,6,7,8,9,11,12,13,14,15,16.

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 LC50: Lethal concentration, 50%  
 LD50: Lethal dose, 50%  
 CLP: Classification, labelling and Packaging  
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
 UN: United Nations  
 DNEL: Derived No Effect Level  
 DMEL: Derived Minimal Effect Level  
 PNEC: Predicted No Effect Concentration  
 ATE: Acute toxicity estimate  
 LL50: Lethal loading, 50%  
 EL50: Effect loading, 50%  
 EC50: Effective Concentration 50%  
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
 NOEC: No Observed Effect Concentration  
 BCF: Bio-concentration factor  
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
 EmS: Emergency Schedules  
 MFAG: Medical First Aid Guide  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL ANETHOL

Date de révision: 29.03.2023

Code du produit: 208600

Page 11 de 11

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

#### Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1		-	4	28	-	-	-	-	Flavour

LCS: Étapes du cycle de vie

PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation

PROC: Catégories de processus

AC: Catégories d'articles